

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1690

présenté par  
M. Chiche

-----

**ARTICLE 10 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 10 ter qui a été proposé sans concertation avec la profession agricole ni avec les autres acteurs économiques.

L'objectif est d'éviter une remise en question du travail réalisé lors des États Généraux de l'Alimentation en sortant du cadre actuel des négociations commerciales.